



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 4 AVRIL 2017

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatrième jour du mois d'avril 2017 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absences motivées: Madame Linda Gamache et monsieur Daniel Ponton, conseillers.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Résolution # 2017-04-62

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 avril 2017 à 20 h.

Résolution # 2017-04-63

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2017-04-64

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2017 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-04-65 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 8 mars 2017 au 4 avril 2017 dont le montant est de 99 360,93 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 265 997,35 \$ selon la liste des comptes et factures.

AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Denis Thomas, donne avis de motion, avec dispense de lecture, à la directrice générale lors de l'adoption, qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, il y sera proposé, par lui ou un autre membre du conseil, un règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau du Haut-des-Terres. Ce règlement portera le numéro 360-2017.

Résolution # 2017-04-66 **OPPOSITION À LA MISE EN PLACE D'UN HORAIRE RESTRICTIF AU** **PONT DE CANTIC (LACOLLE)**

CONSIDÉRANT QUE nous venons d'être informés du projet de mise en place d'un horaire restrictif pour le pont tournant de Cantic (Lacolle) sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi que toutes les municipalités riveraines sont tributaires du succès touristique directement lié aux activités du nautisme;

CONSIDÉRANT QUE les plaisanciers, profitant du libre accès entre la rivière Richelieu et le majestueux lac Champlain, s'installent chez nous et non du côté américain;

CONSIDÉRANT QUE les plaisanciers utilisent les ports de plaisance des marinas de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi que ceux des municipalités voisines : Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu, Henryville, Noyan et Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE restreindre les heures d'ouverture dudit pont causerait un préjudice important à l'économie de la région;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au Canadien National de conserver la grille horaire des années passées, soit :

Du vendredi 5 mai au samedi 10 juin
8 h à 18 h du lundi au jeudi
8 h à 20 h du vendredi au dimanche



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Du dimanche 11 juin au lundi 4 septembre
8 h à 23 h pour les 7 jours de la semaine

Du mardi 5 septembre au lundi 9 octobre
8 h à 18 h du lundi au jeudi
8 h à 20 h du vendredi au dimanche

QUE le pont soit ouvert sauf lors du passage d'un train.

QUE le conseil municipal demande l'appui des municipalités riveraines de la rivière Richelieu ainsi que de la MRC du Haut-Richelieu.

Résolution # 2017-04-67

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE POUR LE CAMP DE JOUR 2017

CONSIDÉRANT l'expérience concluante des dernières années;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour la tenue du camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2017, au tarif de 40 000 \$ pour la fourniture de ces services, pour un nombre variant de 57 à 70 enfants. Des frais de 700 \$ par enfant seront facturés à partir du 71^e enfant ou s'il y a moins de 57 inscriptions. Les frais de garde de 7 \$ par jour, les frais de repas de 5 \$ chacun et les frais de sorties seront facturés par le Centre de plein air l'Estacade. Tous services supplémentaires impayés lors de l'inscription (frais de garde, repas et sorties) devront être perçus par le Centre de plein air l'Estacade.

Résolution # 2017-04-68

REGROUPEMENT DES OMH – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

CONSIDÉRANT le manque de logements pour personnes à faibles revenus dans la municipalité;

CONSIDÉRANT le taux de pauvreté de la population de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT aussi les coûts relatifs aux déficits d'exploitation des offices d'habitation;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est en faveur de l'acquisition de compétences par la MRC, à la condition que les citoyens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en retirent un avantage, dans l'offre et la disponibilité des logements, et ce, en proportion de notre population.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-04-69

PERMISSION CONSTRUCTION DANS LA MARGE AVANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code de sécurité incendie*, un bâtiment hébergeant une clientèle vulnérable et/ou en perte d'autonomie doit être muni entre autres d'un système de gicleurs;

CONSIDÉRANT la difficulté d'implanter un tel système sur la propriété sise au 249, 1^{re} Rue en raison de l'avancement des travaux et le manque d'espace;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles concernant la construction d'un bâtiment de service dans la marge avant et en façade du bâtiment principal;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'exceptionnellement, le conseil municipal autorise la construction d'un bâtiment de service de 12' x 12' dans la marge avant du bâtiment sis au 249, 1^{re} Rue.

QUE cette construction s'harmonise avec ledit bâtiment par son architecture et sa finition extérieure.

Résolution # 2017-04-70

AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – 67^E AVENUE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à aller en appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour les travaux de la 67^e Avenue.

AVIS DE MOTION

La conseillère, madame Carol Rivard, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la directrice générale lors de l'adoption, qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, il y sera proposé, par elle ou un autre membre du conseil, des règlements modifiant les règlements appliqués par la Sûreté du Québec :

Règlement # 361-2017 – RM 110 Règlement sur les systèmes d'alarme abrogeant toute réglementation antérieure incompatible avec ses dispositions et plus particulièrement le règlement # 163-99.

Règlement # 362-2017 – RM 220 Règlement sur le colportage et la sollicitation abrogeant toute réglementation antérieure incompatible avec ses dispositions et plus particulièrement le règlement # 164-99.

Règlement # 363-2017 – RM 330 Règlement concernant la circulation et le stationnement abrogeant toute réglementation antérieure incompatible avec ses dispositions et plus particulièrement le règlement # 165-99.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Règlement # 364-2017 – RM 410 Règlement concernant les animaux abrogeant toute réglementation antérieure incompatible avec ses dispositions et plus particulièrement le règlement # 166-99.

Règlement # 365-2017 – RM 420 Règlement concernant le bruit abrogeant toute réglementation antérieure incompatible avec ses dispositions et plus particulièrement le règlement # 167-99.

Règlement # 366-2017 – RM 460 Règlement concernant la paix publique et les nuisances abrogeant toute réglementation antérieure incompatible avec ses dispositions et plus particulièrement le règlement # 170-99.

Résolution # 2017-04-71

« DÉFI JE BOUGE 2017 » - AUTORISATION À CIRCULER SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation Santé Haut-Richelieu – Rouville de circuler sur notre territoire le samedi 9 septembre 2017 lors du grand défi dont les profits seront versés à la Fondation;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le « Défi Je bouge 2017 » à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et encourage cette activité de promotion de saines habitudes de vie.

Résolution # 2017-04-72

AIDE FINANCIÈRE – BAL DES FINISSANTS 2017

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe au financement du Bal des finissants 2017 avec un don de 200 \$.

Résolution # 2017-04-73

AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – 74^E AVENUE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à aller en appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour les travaux de la 74^e Avenue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-04-74

CORRECTION – RÉOLUTION ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DES ACTIVITÉS 2017

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution corrige et complète la résolution # 2017-01-16;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal complète la liste des tarifs des activités 2017, avec ce qui suit :

Activité	Résident	Non résident
Atelier de cuisine	10 \$	15 \$
Balle-molle enfant (8 à 13 ans)		
1 ^{er} enfant	45 \$ / saison	55 \$ / saison
2 ^e et plus	40 \$ / saison	50 \$ / saison
Balle-molle enfant (4 à 7 ans)		
1 ^{er} enfant	40 \$ / saison	50 \$ / saison
2 ^e et plus	35 \$ / saison	45 \$ / saison
Soccer U 8 à U 16		
1 ^{er} enfant	45 \$	55 \$
2 ^e et plus	40 \$	50 \$

Résolution # 2017-04-75

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA F.Q.M. 2017 ET RÉSERVATION DE CHAMBRES

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix réserve cinq (5) chambres dont quatre (4) pour trois (3) nuitées et une (1) pour deux (2) nuitées, à l'Hôtel Delta Québec et inscrit quatre (4) élus municipaux ainsi que la directrice générale au congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2017.

Résolution # 2017-04-76

APPUI – DEMANDE D'AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

1. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
2. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
3. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député monsieur Stéphane Billette ainsi qu'à la MRC du Haut-Richelieu, pour appui.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de mars.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de mars.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES
LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

En l'absence de madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, dépose son rapport du mois de mars.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2017-04-65, 2017-04-67, 2017-04-70, 2017-04-72, 2017-04-73, 2017-04-75.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2017-04-77

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière